



SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DE L'YÈVRE

Réunion du Comité Syndical du 02 juillet 2025 Procès-verbal

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 Juin 2025, une nouvelle convocation du Conseil Syndical a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Date de la convocation : 25 Juin 2025

Secrétaire de séance : Monsieur André BARBIER (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. BARBIER ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : Mme RAFFAITIN ; M. BENOIT.

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. MAUTRE ; M. CHARPENTIER A. ; Mme ALVES ; M. BLOND ; M. DESROCHES ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. ROGER ; M. RIPARD ; M. GESNESTE ; M. DESROCHES ; M. GROUSSON ; M. COSSON ; M. ZIMMERLI ; M. BOUARD ; M. BOUET.



Monsieur BENOIT précise que le quorum n'étant pas atteint le 24 Juin 2025, l'ordre du jour reste inchangé.

Monsieur BENOIT remercie les élus présents à ce conseil syndical sans condition de quorum.

- Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur André BARBIER (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Approbation du procès-verbal en date du 12/02/2025

Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le procès-verbal en date du 12 Février 2025 ; en l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



APPROBATION PROCES-VERBAL

❖ **SIVV (Conseil du 12/02/2025)**



- ✓ 37 présents
- ✓ 10 excusés
- ✓ 02 délibérations

Communautés de Communes et d'Agglomération	Présence délégué titulaire	Présence délégué suppléant	Total (% voies délibératives)
Berry Loire Vauvise	0/1	0/1	0 %
Bourges Plus	8/11	2/11	91 %
La Septaine	3/9	0/9	33 %
Sauldre et Sologne	0/1	0/1	0 %
Terres du Haut Berry	19/21	2/21	100 %
Vierzon Sologne Berry	1/8	1/8	25 %

- Point Technique

Madame MINCHIN aborde la fin de chantier des travaux des Noues de 2024 :

RETOUR TRAVAUX 2024

✓ **Effacement plan d'eau des Noues et restauration du cours d'eau**
 Montant des offres retenues : 103 479 € TTC (prévisionnel : 70 000 € TTC) - Devis complémentaire de 26 880 € TTC
 Commune : Vouzeron Entreprise : Varvoux TP

➤ **Travaux finalisés**



✓ **Test des installations – 14/05/2025**

Monsieur BENOIT demande d'étudier des pénalités de retard concernant le plan de recollement toujours en attente ce jour.

Madame MINCHIN mentionne le planning des travaux pour l'été 2025 jusqu'à la fin de l'année :

PLANNING DES TRAVAUX



❖ **Etudes :**

- ✓ Barrage D : Fin de consultation - 20 juin 2025 (1 offre)
- ✓ Clapet de la Laiterie : lancement du marché avant fin juin
- ✓ PEP :
 - ☐ Réunions de lancement ;
 - ☐ Réunions publiques ;
 - ☐ Prospections repères de crue.

❖ **Suivi à Saint-Martin d'Auxigny :**

- ✓ IPR réalisé par TERANA – Septembre 2025
- ✓ Relevé faune-flore réalisé par Nature 18 – Printemps/ Été 2025

Concernant le volet étude « Barrage D », nous avons réceptionné une seule offre pour faute de planning. Les agents techniques analysent actuellement l'offre et informeront les élus des suites à venir.

Le marché de la Laiterie à Mehun-sur-Yèvre sera déposé plus tardivement.

Madame MINCHIN rappelle les travaux 2025 prévus :

Travaux 2025 : Interruption drainage et Mise en défens

- ✓ **Mise en défens (clôtures~800m, 4 passages à gués)**
 Montant des offres retenues : 33 240 € TTC (prévisionnel : 44 000 € TTC)
Communes : Humbligny **Entreprise :** BBF
- ✓ **Interruption de drainage (zone humide)**
 Montant des offres retenues : 11 400 € TTC (prévisionnel : 15 000 € TTC)
Commune : Humbligny **Entreprise :** BBF




Pour rappel, les marchés étaient notifiés par l'ancienne équipe technique.

Travaux 2025 : Prévus

- ✓ **Mise en défens (clôtures ~300m, 1 passage à gués, 2 descentes bovins)**
 Montant des offres retenues : 11 304 € TTC (prévisionnel : 18 150 € TTC)
Communes : Morogues **Entreprise :** ARBEO
- ✓ **Reconversion peupleraie (zone humide)**
 Montant des offres retenues : 30 000 € TTC (prévisionnel : 39 000 € TTC)
Commune : Humbligny **Entreprise :** Rameau élague
- ✓ **Reconversion peupleraie > prairie (zone humide)**
 Montant des offres retenues : 21 000 € TTC (prévisionnel : 40 000 € TTC)
Commune : St-Germain-du-Puy **Entreprise :** Rameau élague et ss-traitants





Concernant les travaux du plan d'eau de la Couturanderie, M. BENOIT insiste sur l'intervention de l'entreprise prévue. Il conviendrait d'examiner le marché afin d'évaluer les pénalités de retard, voire d'envisager une résiliation du contrat en raison du non-respect des délais d'intervention.

Travaux 2025 :A prévoir

✓ **Effacement plan d'eau « Couturanderie » et restauration du cours d'eau**
 Montant des offres retenues : 31 416 € TTC (prévisionnel : 70 000 € TTC)
Commune : Saint-Laurent **Entreprise :** Varvoux TP

✓ **Plantation (zone humide)**
 Montant de l'offre retenue : 6 636 € TTC (prévisionnel : 7 330 € TTC)
Commune : Baugy, Villequiers **Entreprise :** TERIDEAL




- Sollicitations ponctuelles

Madame MINCHIN fait un point sur les diverses sollicitations :

Madame MINCHIN précise que les marais sont des canaux artificiels créés par l'homme et ne sont pas d'origine naturelle. Elle ajoute que la gestion des marais ne relève pas du cadre de la gestion continue, contrairement à celle des marais poitevins, et souligne la distinction avec les syndicats de rivières.

Sollicitations ponctuelles

✓ **Marais de Bourges :**
 Site anthropisé :

- Canaux artificiels sur cours d'eau ;
- Barrage à la continuité écologique ;
- Intervention du SIVY sur le domaine privé concerne :
 - Les actions de restauration morphologiques ;
 - La limitation de l'accès au cours d'eau en vue de sa protection (mise en défens,...) ;
 - le rétablissement de la continuité écologique (effacement de plan d'eau sur cours d'eau, effacement ou aménagement d'ouvrage, ...) ;
 - Restauration de la ripisylve et des zones humides.

Le CTMA 2023-2028 comprend une action de lutte contre les espèces invasives :

- Fourniture de filets pour retenir les boutures et fragments ;
- Actions de sensibilisations.

✓ **Marais Poitevin**
 = Parc Naturel Régional de 207 430 ha à cheval sur 2 régions et 3 départements (93 communes)
 Gérés par un Syndicat Mixte ≠ Syndicat de rivière ou structure GEMAPlenne



Source: <https://bourgesberrytourisme.com>



Source: <https://bourgesberrytourisme.com>

En concertation avec la municipalité de Saint-Germain-du-Puy, un nouveau site a été identifié. Le SIVY ne prendra pas en charge le projet CTMA, mais assurera un rôle d'accompagnement technique.

Sollicitations ponctuelles



✓ **Second projet de compensation – Captage de Souaire :**

- Projet initial de compensation : 2 500 m²
- Action 17 : Fenestrelay – 5 000 m² (2 500 m² convention B+/ Saint-Germain-du-Puy et 2500 m² SIVY)
- Accompagnement technique : Sondages de sol + relevé floristique à la peupleraie du Bicross



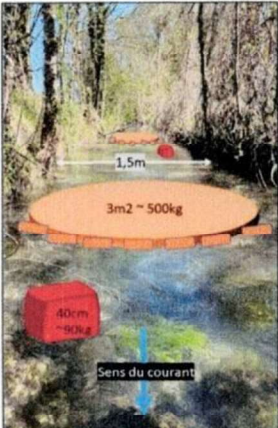

Le SIVY accompagne techniquement le projet de restauration de frayère à truite à Moulins-sur-Yèvre avec la Fédération de Pêches :

Sollicitations ponctuelles



✓ **Projet de restauration de frayère à truites FDAAPPMA – La Tripande à Moulins-sur-Yèvre:**

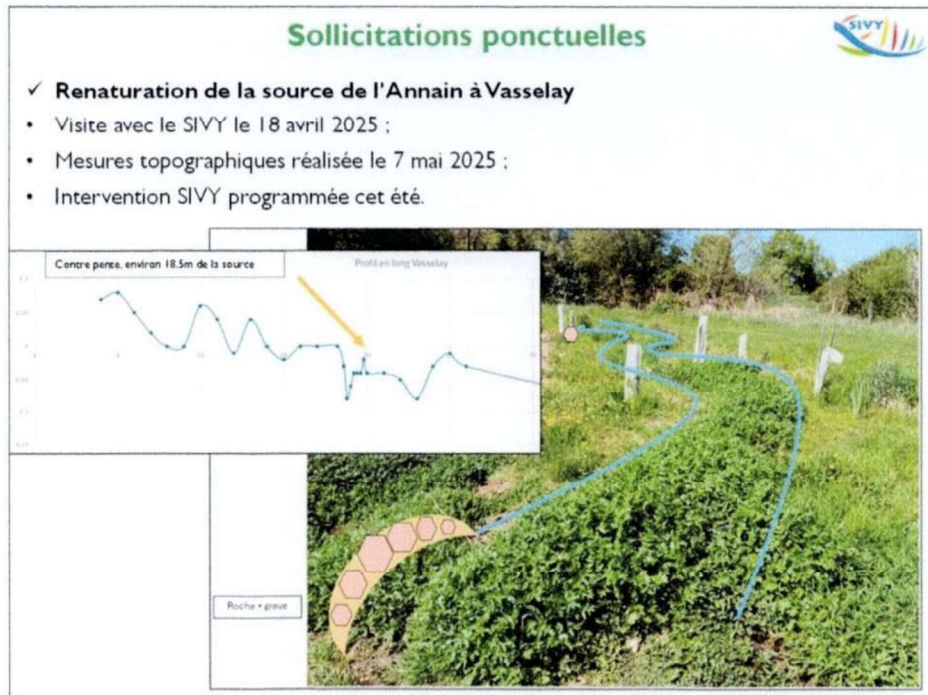
- Visite avec le SIVY le 21 mars 2025 :
- Porter à connaissance transmis à la DDT le 02 mai 2025
- IPR réalisé le 23 mai 2025 sur 100 ml





La Commune de Vasselay a sollicité le syndicat dans le cadre de problématique des travaux de renaturation de la source de l'Annain. En effet, la végétation dans la zone a considérablement proliféré : en raison d'incivilités liées au passage de quads, perturbant ainsi l'écoulement naturel des eaux.

L'objectif principal de ces travaux est de rediriger les écoulements vers le lit du cours d'eau, afin de restaurer l'équilibre hydraulique et d'éviter que les eaux ne stagnent dans la mare. Il s'agit de petits travaux d'ajustement visant à assurer une meilleure gestion de l'écoulement tout en préservant l'environnement local.



Concernant le dossier d'inondations à Baugy, Monsieur BENOIT c'était engagé à examiner la possibilité de mobiliser des fonds pour ces travaux. À cet effet, un courrier a été envoyé à la Commune ainsi qu'au riverain, afin d'informer de l'impossibilité d'accompagnement financier du syndicat. Dans l'espoir de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées : l'objectif reste de concilier les intérêts des différents acteurs afin de parvenir à une solution équitable et efficace.

Monsieur BENOIT précise que la collectivité aidera dans **l'accompagnement du projet technique.**

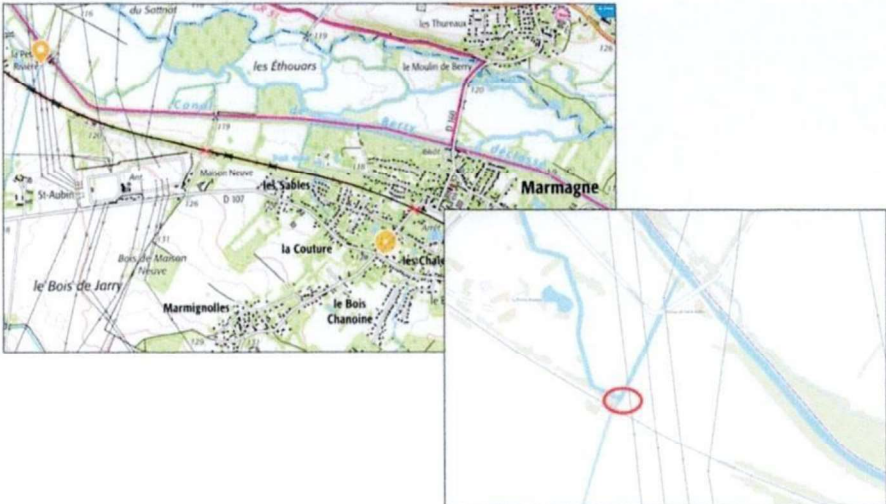


Depuis plusieurs années, M. AUROI de la Commune de Marmagne sollicite la collectivité pour un problème de répartition des écoulements entre le Rio de Cors et le Canal de Berry. Il a été convenu que le SIVY accompagnera techniquement le riverain :

Sollicitations ponctuelles



- ✓ **Sollicitation M.Auroi à Marmagne**
 - Répartition des écoulements entre le Rio de Cors et le canal ;
 - Visite SIVY, commune de Marmagne et Monsieur Auroi.



- **Suivi**

Dans le cadre du CTMA Madame MINCHIN évoque le volet suivi :

SUIVI TECHNIQUE APRÈS TRAVAUX : CTMA 2016 - 2020



✓ **L'Ouatier à Rians**

	Travaux de restauration	
	2020	2024
STATION 04455012	9,8	25,1
Indice Habitat (/20)	16,8	20,9
Score IPR - Poissons	13	15
Score IBG (/20) / Score 12M2 (EQR) - Macroinvertébrés	0,20	0,41
Score IBD - Diatomées (/20)	14,6	14,4

✓ **Le Ru à Saint-Palais**

	Travaux de restauration	
	2018	2024
STATION 04455018	11,0	14,8
Indice Habitat (/20)	25,77	22,02
Score IPR - Poissons	11	12
Score IBG (/20) / Score 12M2 (EQR) - Macroinvertébrés	0,43	0,29
Score IBD - Diatomées (/20)	16,0	14,4

*Les classes d'état biologique sont définies selon l'arrêté ministériel du 9 octobre 2023

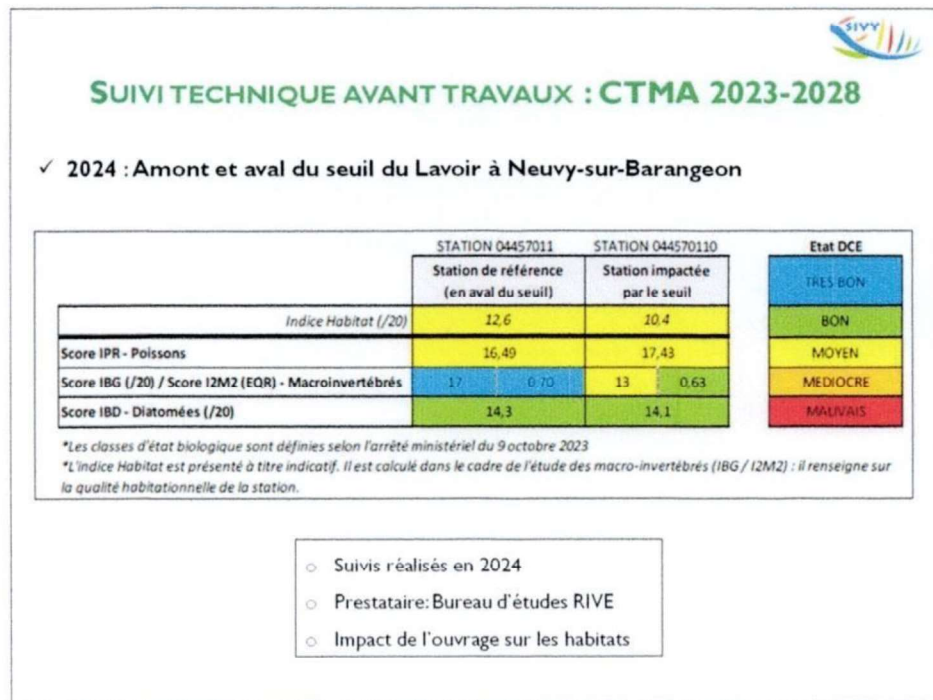
*L'indice Habitat est présenté à titre indicatif. Il est calculé dans le cadre de l'étude des macro-invertébrés (IBG / 12M2) : il renseigne sur la qualité habitationale de la station.

Etat DCE

BON
MOYEN
MAUVAIN
MAUVAIN

- Suivis réalisés en 2024
- Prestataire: Bureau d'études RIVE
- Bénéfice des travaux sur les habitats

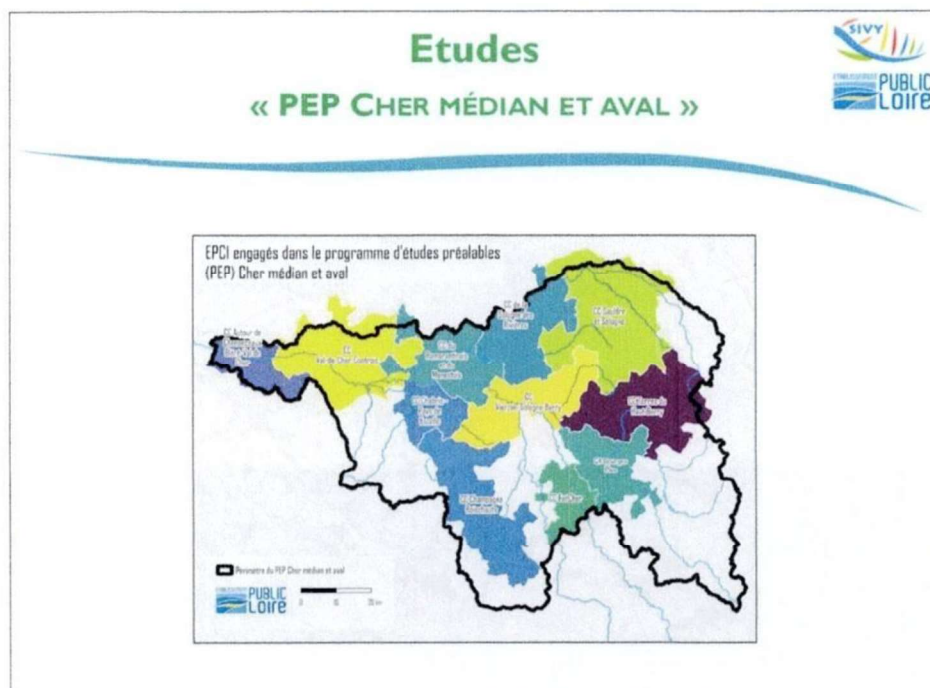
Un bref aperçu des travaux et de leurs bénéfices : une amélioration notable de l'habitat, qui s'avère particulièrement encourageante :



- Etudes

Madame MINCHIN aborde le volet études :

Cette étude a pour but d'acquérir de la connaissance, mieux connaître le territoire pour la rédaction d'un futur PAPI :



Le territoire du SIVY est concerné par deux études :

POINT « PEP » CHER - SIVY



✓ **19 juin 2025 à 14h à Saint-Martin d'Auxigny :**

- Présentation du prestataire **BRL Ingénierie**



✓ **4 juillet 2025 à 14h (lieu à définir) :**

- Présentation du prestataire **Design Hydraulique & Energie**

- Présentation de l'objet de l'étude
- Définition du programme
- Premiers échanges avec les parties prenantes
- Visites de terrain
- **Atelier des concertations en cours de préparation (début à mi-juillet)**

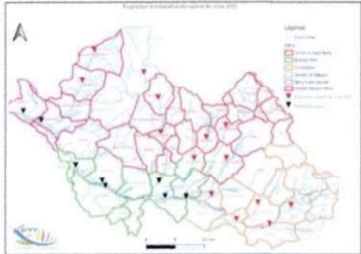
POINT SUR LE PROJET « PEP » CHER - SIVY

❖ Repères de crue

✓ **Mail d'Emilie GROS – EP Loire**

- Recensement et matérialisation des repères de crue: <https://forms.gle/MvWxfCULrPM7BLm2A>
- Pré-sélection des communes qui souhaiteraient faire installer des repères de crue
- 9 sites complets à installer (possibilité de panachage pour installer plus de repères)

Communes à prospecter
Neuvy-sur-Barangeon
Vouzeron
Saint-Laurent
Méry-ès-Bois
Allouis
Saint-Palais
Saint-Martin-d'Auxigny
Saint-Georges-sur-Moulon
Soulangis
Les Aix-d'Angillon
Sainte-Solange
Moulins-sur-Yèvre
Savigny-en-Septaine
Farges-en-Septaine
Avord
Baugy



Monsieur BENOIT insiste sur la présence des élus lors de ces réunions afin d'agir localement sur le territoire.

Des ateliers vont être créés et sont importants pour travailler tout en sollicitant également les agents communaux au plus près du terrain.

Il y a également une action de pose de repères de crues sur le territoire du SIVY. Actuellement les communes sont sollicitées pour répondre au questionnaire.

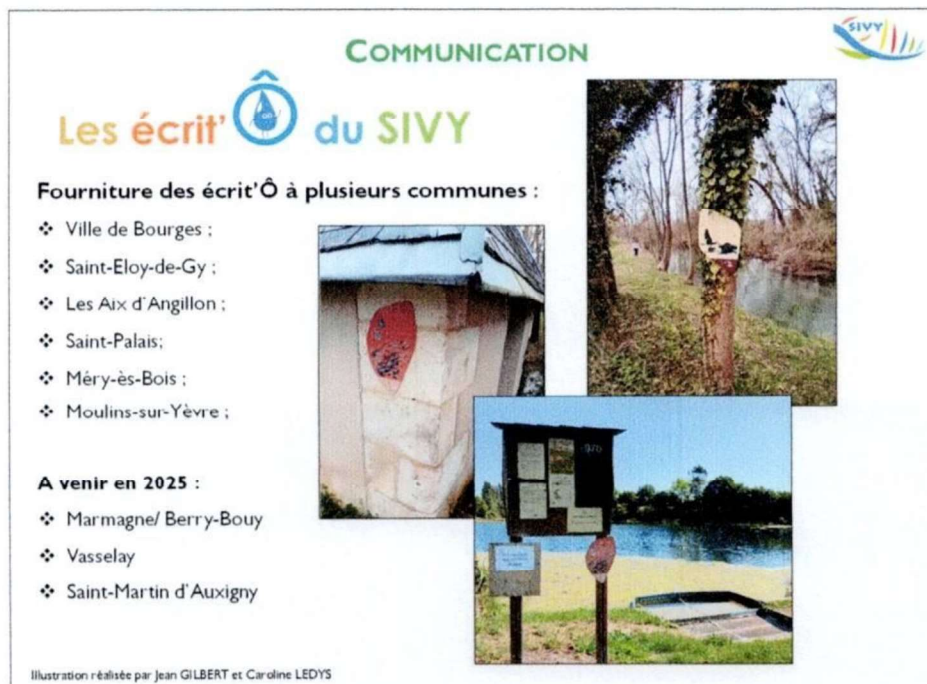
- **Communication**

Madame MINCHIN mentionne le volet communication :

Nous vous informons d'un changement d'adresse e-mail et nous nous excusons pour les éventuels problèmes de diffusion rencontrés. Prochainement le nouveau site internet de la collectivité sera en ligne :

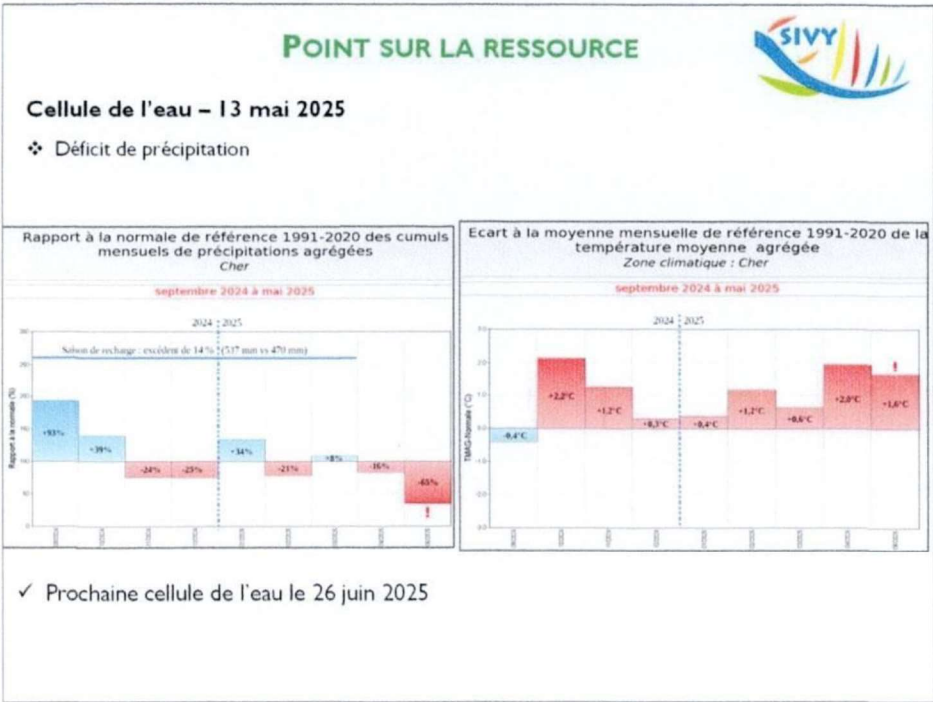


Il est précisé aux Communes de revenir vers nous pour les panneaux et l'exposition :



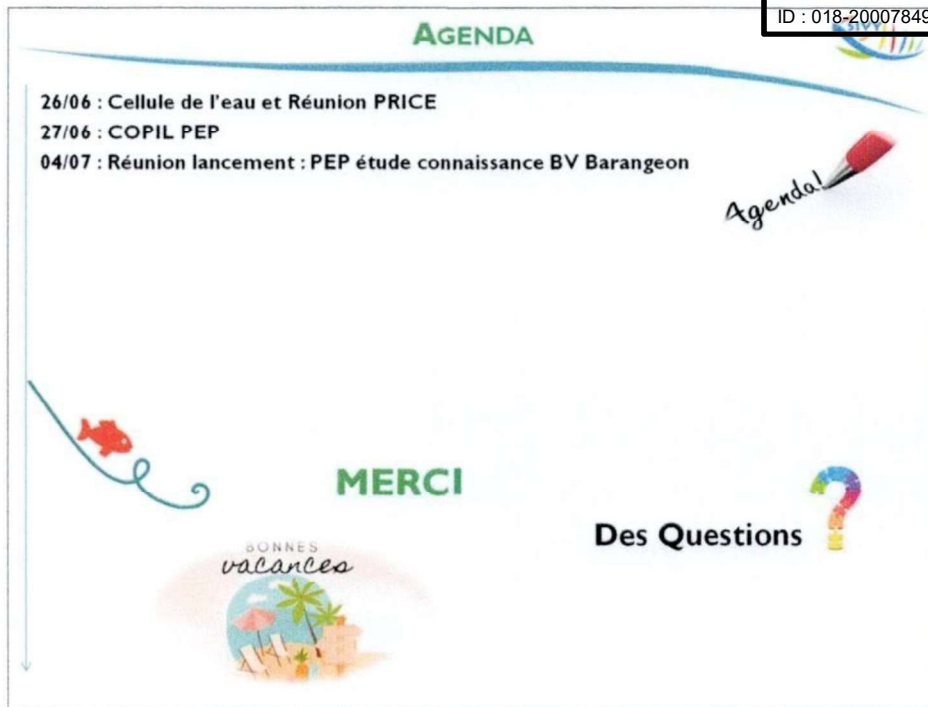
- **Points sur la ressource et sur l'agenda**

Madame MINCHIN termine par les points sur la ressource et l'agenda :



Un bref compte-rendu de la cellule de l'eau du 26 juin 2025 :

Météo France	○ Déficit de précipitations de 50% par rapport à la normale. Plus de précipitations dans le Sud-Ouest du département. ○ +3°C mois de juin par rapport à la normale : excédant thermique qui va s'aggraver dans les jours à venir ○ Humidité des sols: déficit de 20 à 50% dans le Cher par rapport à la normale ○ L'épisode orageux a amené de la grêle dans le Sud du département
DDT	○ Tendance à la baisse du niveau des nappes ○ Les seuils d'alerte seront atteints d'ici 10 jours (Arnon, Petite Sauldre, Grande Sauldre) à 2 semaines (Vauvise, Yèvre, Ouâtier, Auron) ○ Arrêté N°DDT-2025-250 : Dépassement du seuil d'alerte renforcée pour l'Indre amont. Le département du Cher se cale sur les seuils d'alerte de l'Indre. Révision de l'arrêté cadre sécheresse prévue pour 2026
OFB	Réseau ONDE : ○ 9 stations en assecs en juin 2025 ○ 3 stations en assecs en juin 2023
ARS	○ 29 captages suivi hebdomadaires et 55 captage suivis mensuellement. ○ Baisse globale des niveaux. Certains captages sont même inférieurs ou égaux à juin 2023 mais supérieurs à 2022. ○ Sidiailles: vigilance pour prendre des mesures de restriction (imminent).
FDGEDA	○ 50mm d'évapotranspiration par semaine (irrigation a 20mm semaine) ○ Culture d'hiver: impactées par la sécheresse (blé) ○ Plus de réserve utile dans les sols depuis le 1er juin ○ floraison maïs arrive 2 semaines plus tôt que d'habitude - impact moindre de l'arrêté sécheresse



Monsieur BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant la présentation et remercie les élus pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 11h10.

Le présent procès-verbal, dressé le 02/07/2025 à 11h10 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Président

Monsieur Gilles BENOIT

Le Secrétaire de séance

**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE
DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE**

Monsieur André BARBIER